



Agence Nationale des Fréquences  
78, avenue du Général de Gaulle  
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX  
T : 0970 818 818  
[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

REÇU LE  
06 NOV. 2015

ANFR - Envp : 0001609 - Page : 01 / 02

Monsieur ALBERT CASTADOT  
MAIRE  
LE BOURG  
46140 CARNAC ROUFFIAC

Objet : passage de la TNT à la haute définition

Maisons-Alfort, le 28 octobre 2015

Monsieur le Maire,

**Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).**

Cette évolution de la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Outre le gain en ressource spectrale en faveur du déploiement de services mobiles, cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer). Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers (Médiamétrie / CSA), environ 10 % des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. **Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs (cf. test dans la brochure) afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €), sous peine de ne plus recevoir la télévision.**

La loi relative au deuxième dividende numérique et à la modernisation de la télévision numérique terrestre, publiée au Journal Officiel le 15 octobre 2015, prévoit un accompagnement des téléspectateurs, qui comporte deux volets : l'un concerne la mise en œuvre d'une campagne d'information grand public, qui débutera à partir du 20 novembre prochain, et l'autre des aides financières et de proximité pour les personnes les plus fragiles. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée de la mise en place de cet accompagnement.

Vous trouverez, jointe à ce courrier, une brochure d'information apportant toutes les précisions utiles au passage à la TNT HD.

L'expérience du passage à la télévision tout numérique en 2010-2011 a confirmé le rôle déterminant des élus dans la diffusion de l'information auprès de tous les administrés. En effet, pour un sujet aussi important pour leur quotidien que la réception de la télévision, nos concitoyens interrogeront certainement leurs élus de proximité. C'est la raison pour laquelle le premier volet de nos démarches s'attache à vous informer des actions prévues dans les semaines à venir.

Pour vous permettre d'apporter plus aisément des réponses aux administrés, des informations à communiquer sont mises à votre disposition et téléchargeables sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) : des affiches, brochures et trames d'articles sont disponibles pour une diffusion sur vos supports de communication, des bannières et vidéos « tutoriels » pour vos sites web. Vous trouverez également sur ce site tous les renseignements nécessaires au passage à la TNT HD : n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appel, le 0970 818 818 (prix d'un appel local), pour toute précision sur cette transition.

**Le succès de cette opération repose sur la participation de tous pour relayer l'information et apporter de l'aide aux personnes les plus âgées et les plus vulnérables, afin de leur faciliter le passage à la TNT HD.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général de l'ANFR,



Gilles BREGANT

Du 17 au 19 novembre, l'Agence Nationale des Fréquences sera sur le Salon des Maires de France organisé à Paris, Porte de Versailles. Nous serons heureux de vous accueillir et de vous renseigner sur notre stand F42 du Pavillon 21

## QUI EST CONCERNÉ ?

Cela dépend du mode de réception de la télévision.



L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne **tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau** (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.



Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période : les téléscripteurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.



Les téléscripteurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne râteau.

**POUR PROFITER DE LA TNT HD, IL FAUT POSSEDER UN ÉQUIPEMENT COMPATIBLE, SINON LA RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SERA INTERROMPUE LE 5 AVRIL**

## COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :



• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir

si son équipement est compatible TNT HD

est disponible sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)

ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

## QUE FAUT-IL FAIRE ?

### S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

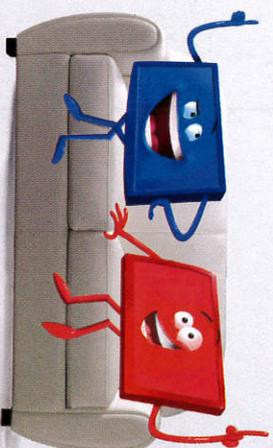
Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

IL CONVIENT DONC D'INCITER VOS CONCITOYENS

À VÉRIFIER LE PLUS TÔT POSSIBLE LA COMPATIBILITÉ

DE LEUR TÉLÉVISEUR ET, LE CAS ÉCHÉANT,

À S'ÉQUIPER SANS ATTENDRE LE 5 AVRIL !



## Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT

Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

Pour informer tous les foyers de l'évolution de la TNT et, le cas échéant, les inciter à adapter leur équipement, le Gouvernement lancera une **campagne d'information nationale** à partir du 20 novembre 2015. Des aides sont également prévues pour accompagner les téléspectateurs ; elles seront gérées par l'ANFR.

### L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT

Cette aide est mise en place à partir de novembre 2015 pour l'acquisition d'un équipement TNT HD. Elle concerne les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) ne recevant la télévision que par l'antenne râteau. Son montant, prochainement fixé par décret, sera de 25 euros (coût d'un adaptateur TNT HD d'entrée de gamme).

### L'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ

Cette prestation de mise en service de l'équipement TNT HD, ouverte à partir de début 2016, se déroule au domicile des téléspectateurs. Il s'agit d'une intervention gratuite, réservée aux foyers dépendants exclusivement de la TNT, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %.

Une aide à la réception sera également disponible à partir du 5 avril pour assurer la continuité de la réception des foyers recevant exclusivement la télévision par l'antenne râteau.

Retrouvez tous les détails des aides  
et la possibilité de faire une simulation en ligne  
sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)

ou au Centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

## UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une charte avec les professionnels distributeurs et revendeurs d'équipements TV pour informer les téléspectateurs et leur faciliter le passage à la TNT HD.



Cette charte leur garantit :

- un éventail de solutions et d'équipements compatibles TNT HD, incluant toujours des appareils d'entrée de gamme de bon rapport qualité/prix ;
- une démonstration du procédé de recherche et mémorisation des chaînes sur les téléviseurs (« rescanner ») ;
- une explication détaillée des équipements permettant une meilleure réception de la télévision.

Les professionnels bénéficient en contrepartie du logo « Professionnel agréé-TNT Haute Définition » mis à disposition pour leurs supports de communication.

## POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

Une meilleure qualité de son et d'image

Cette évolution va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la HD.

Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite

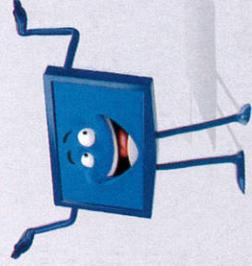
À partir d'avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD.

De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile dans les territoires

Le transfert de la bande des 700 MHz permettra aux services mobiles de répondre à l'augmentation de l'échange des données, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences soutiendra le développement de l'économie numérique pour les années à venir.

Les opérateurs de téléphonie mobile auront des obligations de couverture associées à ces nouvelles fréquences pour favoriser l'investissement et l'aménagement du territoire : elles concerneront notamment la couverture de 50 % de la population des zones de « déploiement prioritaire » (qui couvrent 63 % du territoire) et 60 % des trains du réseau ferré régional d'ici janvier 2022.

Pour en savoir plus sur le passage à la TNT HD, connectez-vous sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)





# LE PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne réseau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France : le MPEG-2 et le MPEG-4. **À partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4**, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

### AVANT LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT sont diffusées en MPEG-2 et en MPEG-4 :



4 chaînes disposent d'une double diffusion, en MPEG-2 (SD) et en MPEG-4 (HD)



6 chaînes HD sont diffusées en MPEG-4



Ces diffusions utilisent une bande de fréquences allant de 470 à 790 Mhz.

### APRÈS LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront toutes diffusées exclusivement en qualité HD.



L'utilisation de la seule norme MPEG-4 permettra de diffuser la TNT sur une bande de fréquences plus étroite, allant de 470 à 694 MHz. La bande des 700 MHz sera ainsi libérée pour d'autres usages.

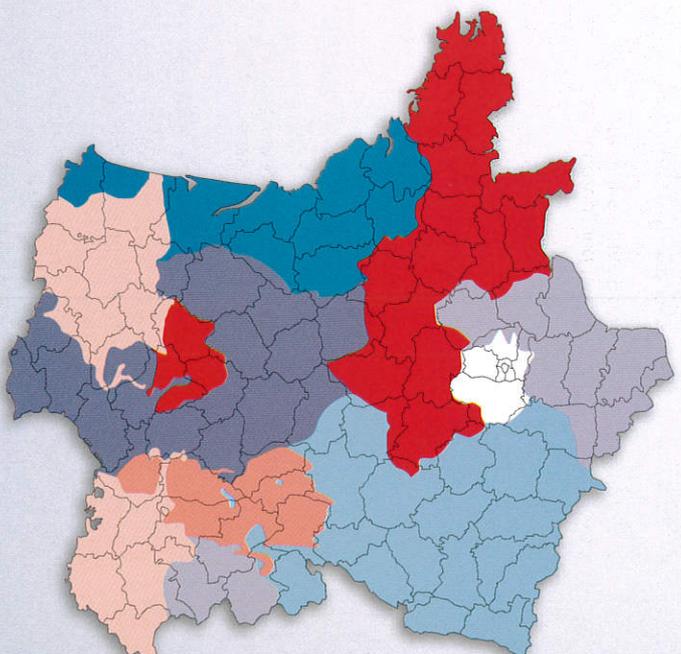
## LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS : AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !

# DE NOUVELLES FRÉQUENCES POUR LE TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

L'évolution de la TNT vers une norme plus performante va permettre de libérer de la ressource supplémentaire pour améliorer la capacité des services de très haut débit mobile. Ces services seront déployés progressivement sur l'ensemble du territoire.

**Dès le 5 avril 2016, la bande de fréquences 700 MHz, jusque-là utilisée pour la diffusion de la TNT, sera transférée en Île-de-France aux services de très haut débit mobile.** Les réaménagements des canaux de diffusion de la TNT se poursuivront ensuite, pour le reste de la métropole, entre octobre 2017 et juin 2019. Les réaménagements se feront zones par zones, selon le calendrier indicatif ci-dessous. L'ANFR continuera d'accompagner les téléspectateurs pour assurer la continuité de la réception de la télévision au fur et à mesure des réaménagements par zones.



- Le 05/04/2016
- Au plus tard le 31/12/2017
- Au plus tard le 31/03/2018
- Au plus tard le 30/06/2018
- Au plus tard le 30/09/2018
- Au plus tard le 31/12/2018
- Au plus tard le 31/03/2019
- Au plus tard le 30/06/2019

À partir de ces dates, les opérateurs de téléphonie mobile bénéficieront d'une autorisation d'utilisation des fréquences de la bande des 700 MHz pourront déployer leurs services de très haut débit mobile dans les régions concernées.

## POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

- 1 > Vérifier son équipement de réception TV
- 2 > S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3 > Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes



Pour plus d'information,  
appelez le **0970 818 818** (prix d'un appel local)  
ou allez sur le site **recevoirlatnt.fr**

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT.

L'ANFR est chargée, dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

*in fo frade.*

# LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

**TOUS**  
À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016



QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES TÉLÉSPECTATEURS ?  
QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL ?

Création et réalisation : www.kazoar.fr - Octobre 2015